

005-210501078-20230525-40_2023-DE
Reçu le 30/05/2023
Publié le 30/05/2023

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2023

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 08 de votants : 09 date de convocation : 19/05/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt cinq mai à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Sont présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel,
SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, JALADE Véronique,
CHARDRONNET Luc,

Absents représentés : Pascale KOLLER donne procuration à Estelle ARNAUD

Absent non représenté non excusé : BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Véronique JALADE est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : FINANCES

TRAVAUX DE PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

2^{ème} tranche de travaux d'entretien de sentiers

Rapporteur : Bertrand POINSONNET

Considérant que la commune de Puy-Saint-André est traversée par un réseau de sentiers assez dense qui est utilisé par les randonneurs, les promeneurs, les vététistes et aussi malheureusement par les motards qui, au mépris de la réglementation, les dégradent rapidement.

Considérant qu'au cours des différentes rencontres entre les habitants et les élus, les sentiers sont toujours cités comme éléments importants dans la qualité de vie des habitants.

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place à tous les endroits où l'érosion sévit des rondins de bois en travers du sentier. Ces rondins seront accompagnés, côté amont d'un revers d'eau qui permettra aux eaux de ruissellement de s'évacuer en aval du sentier. Ce travail s'accompagnera d'un travail de terrassement léger (avec pelles et pioches) qui visera à redonner au sentier un profil adapté à la marche.

Considérant que la présence de ces marches aura aussi pour conséquence le ralentissement des vététistes et permettra aussi une meilleure cohabitation entre usagers du patrimoine communal.

Une première tranche de travaux a été votée par délibération 56-2022 du 20 octobre 2023 pour le sentier du ravin des Merles,

Ces projets bénéficient d'une aide de 30% la Communauté de Communes du Briançonnais au titre du FSST 2022.

AR Prefecture

005-210501078-20230525-40_2023-DE

Reçu le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023

Un devis a été réalisé pour la 2^{ème} tranche par le CPIE d'un montant de 2 400€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le devis de 2 400€,

Autorise Mme le Maire à régler la dépense,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture

Le 30 mai 2023

De la publication le 30 mai 2023

Fait à Puy Saint André le 25 mai 2023

Le Maire

Estelle ARNAUD

